

L'ÉLITE DIRIGEANTE URBAINE ET LES SERVICES COLLECTIFS DANS LA CASTILLE DES TRASTAMARES

DENIS MENJOT

Centre de Recherches Historiques sur la Ville
Université de Strasbourg

Les pouvoirs municipaux ne s'étaient jamais totalement désintéressés de l'espace urbain pas plus que du ravitaillement, de la santé ou de la sécurité des habitans. Ils avaient édicté des ordonnances destinées à assurer l'aprovisionement en produits de première nécessité, l'hygiène publique, le bon état des bâtiments publics et des murailles ainsi que le fonctionnement des services collectifs. Mais il s'agissait presque dans tous les cas, non pas d'une politique délibérée, mais de mesures d'urgence, à court terme, prises quand l'encombrement et la saleté des voies de circulation posaient des problèmes de circulation et de salubrité, quand les bâtiments menaçaient ruine; et ces mesures dont l'application laissait souvent à désirer, n'avaient que des effets temporaires.

Déjà ancienne dans la plupart des cités italiennes, la tendance des pouvoirs municipaux à élargir le cadre de leur gestion se propagea aux autres villes de l'Occident méditerranéen à l'extrême fin du Moyen Age¹. Les dirigeants renforçèrent leurs interventions dans la vie urbaine et étendirent inégalement leur champ d'action dans les domaines de «l'urbanisme», de l'enseignement, de l'assistance, de la prostitution et de la fête; ils placèrent ainsi la ville dans une perspective sociale nouvelle et multiplièrent de la sorte leurs instruments de pouvoir et leurs moyens de contrôle sur la population.

Toutes les villes de la Couronne de Castille qui ont conservé une documentation suffisante ont été étudiées, au moins partiellement, dans des travaux, parfois multiples, qui font connaître avec plus ou moins de précision leur vie économique, sociale, politique et culturelle au bas Moyen Age. Cependant, la gestion des services collectifs par l'oligarchie qui monopolisait le gouvernement municipal n'a pas attiré suffisamment l'attention des chercheurs par manque d'intérêt pour ce que certains considèrent encore à tort comme de la «petite histoire» et aussi à cause de l'absence dans les archives castillanes de deux sources essentielles pour l'étude du thème, à savoir, d'une part, les livres d'ordonnances qui révèlent la politique menée par les dirigeants et les raisons qui l'ont motivée et, d'autre part, les registres de compte qui livrent des précisions chiffrées sur les sommes employées dans les différents postes de dépenses. On sait que ces deux catégories de documents ne se rencontrent que dans quelques cités et guère avant la deuxième moitié du XV^e siècle, sauf exceptions comme Burgos et Séville où

1. Voir en dernier lieu le colloque *Città e servizi sociali nell'Italia dei secoli XII-XV*, Actes du XII congrès de Pistoia, 1987, Pistoia, 1990.

ils apparaissent quelques décennies auparavant et surtout Murcie où ils existent déjà dès le troisième tiers du XIV^e siècle.

L'action des élites dirigeantes sur les services collectifs reste encore en grande partie à explorer dans les villes castillanes² où elle n'a fait l'objet d'aucune monographie spécifique; c'est ce qui motive notre entreprise et en limite la portée en rendant prématuée toute synthèse. Je m'efforcerai dans ce bref rapport de dresser l'état de la question, d'exposer les premiers résultats et de formuler quelques hypothèses sur l'utilisation que les dirigeants faisaient de leur pouvoir et sur l'étendue de leurs nouvelles préoccupations, qui pourraient traduire une conception différente de la gestion municipale sous les Trastamares³.

1. LES LENTS PROGRÈS DES SERVICES URBAINS.

Au cours du bas Moyen Age, les édiles ne furent plus seulement animés par le souci du bien commun, souci avivé en ces temps d'épidémies et de catastrophes naturelles, mais par celui de rendre la ville sinon plus belle –comme le voulait déjà le patriciat vénitien– mais «plus honorable», «plus noble», «plus insigne» comme le déclarent les dirigeants sévillans et vallisolétans au XV^e siècle.

2. Cette question n'est pratiquement pas abordée dans les 73 communications consacrées à des villes de la couronne de Castille et présentées au colloque sur *La ciudad hispánica durante los siglos XIII al XVI*, La Rábida, 1981, Madrid, U. Complutense, 3 vols. 1985 et 1987. Elle ne l'avait pas davantage été à la même date dans les cités de Leon et Castille, comme on peut le remarquer dans le bilan historiographique établi par C. ESTEPA «Estado actual de los estudios sobre ciudades medievales castellano-leonesas», *Historia Medieval. Cuestiones de metodología*, Valladolid, 1982.

3. Ce rapport est essentiellement fondé, en plus de quelques articles spécialisés que je signalerai chemin faisant et outre deux petits travaux généraux: M. A. LADERO QUESADA: «Las ciudades de Andalucía occidental en la Baja Edad Media: sociedad, morfología y funciones urbanas», *La ciudad hispánica...* op. cit., t. 3, pp. 69-109. A. L. MOLINA MOLINA: *La vida cotidiana en la Murcia bajomedieval*, Murcie, 1987, sur les monographies suivantes dans lesquelles on peut glaner plus ou moins de données (éparcies et réduites cependant dans la plupart des cas): M. ASEÑO GONZÁLEZ: *Segovia. La ciudad y su tierra a fines del Medievo*, Segovie, 1986. A. COLLANTES: *Sevilla en la Baja Edad Media. La ciudad y sus hombres*, Séville, 1987. C. ESTEPA, T. F. RUIZ, J. A. BONACHIA, H. CASADO: *Burgos en la Edad Media*, Burgos, 1984. A. ESTEBAN RECIO: *Palencia a fines de la Edad Media, una ciudad de señorío episcopal*, Valladolid, 1989. A. FRANCO SILVA: *El concejo de Alcalá de Guadaira a fines de la Edad Media (1426-1533)*, Séville, 1974. M. GONZÁLEZ GARCÍA: *Salamanca: la repoblación y la ciudad en la Baja Edad Media*, Salamanque, 1973. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ: *El concejo de Carmona a fines de la Edad Media (1464-1523)*, Séville, 1973. S. HERNÁNDEZ VICENTE: *El concejo de Benavente en el siglo XV*, Zamora, 1986. J. A. MARTÍN FUERTES: *El concejo de Astorga, XIII-XVI*, Leon, 1987. D. MENJOT: *Murcie, une ville méditerranéenne dans la Castille du bas Moyen Age*, éd. microfiches, Lille, 1991. M. J. PAREJO DELGADO: *Baeza y Úbeda en la Baja Edad Media*, Grenade, 1988. J. RODRÍGUEZ MOLINA: *Reglamentación de la vida de una ciudad medieval. Las ordenanzas de Baeza*, Grenade, 1983. A. RUCQUOI: *Valladolid en la Edad Media*, 2t. Valladolid, 1987. M. I. del VAL VALDIVIESO: «Medina del Campo en la época de los Reyes Católicos» *Historia de Medina del Campo y su tierra*, t. 1. Valladolid, 1986. pp. 233-313. L. R. VILLEGAS DÍAZ: *Ciudad Real en la Edad Media. La ciudad y sus hombres (1255-1500)*, Ciudad Real, 1988.

Ces préoccupations se traduisent d'abord par une importante série de règlements de police urbaine dont il ne serait pas inutile d'établir une chronologie précise afin de pouvoir déterminer les conditions de leur adoption et dont la minutie toujours plus contraignante témoigne des progrès apparents de l'autorité des Concejos.

En matière d'hygiène et de prophylaxie, l'arsenal des dispositions répressives destinées à rendre la ville plus propre et plus salubre est à peu près partout identique: interdictions-assorties d'amendes plus ou moins dissuassives aux contrevenants et augmentées quand la situation devenait alarmante-, de jeter des excréments et des immondices sur la voie publique, d'encombrer les axes de circulation et les places de détritus, de matériaux et de tas de fumier, de déposer des ordures hors des décharges, de polluer les eaux fluviales, les puits et les fontaines, de nourrir les animaux dans les rues, de laisser circuler les porcs –pourtant excellents éboueurs–, ou encore de déposer les animaux crevés dans les dépotoirs non prévus à cet effet; interdictions aux barbiers de saigner les patients et de leur arracher des dents dans les rues. Ces règlements de salubrité étaient encore renforcés et complétés en temps de peste car les contemporains avaient conscience que l'absence d'hygiène avait des conséquences sur l'apparition et l'aggravation des épidémies; elles l'étaient aussi en temps de fête au moment des entrées royales où il fallait pour faire honneur au monarque et à sa suite que les rues soient non seulement nettoyées mais décorées et jonchées «de fleurs qui sentaient bon».

Les Concejos se contentaient habituellement de confier aux habitants le soin du nettoyage et de l'entretien de «la portion de rue qui leur appartenait»; ainsi, par exemple, depuis au moins le début du XIV^e siècle, les Murciens étaient tenus chaque samedi de nettoyer toute la portion de chaussée qui longeait leur demeure⁴. Certains voulurent aller un peu plus loin que la réglementation et décidèrent d'entreprendre de grandes opérations de nettoyage dont les résultats pratiques demeurèrent à tout le moins limités; ce fut le cas à Baeza en 1495, à Seville, en 1404, 983 hommes furent mobilisés et répartis dans les différentes paroisses chacun avec deux bêtes mais comme certains réclamaient de fortes sommes pour débarrasser une seule décharge, les opérations ne furent pas achevées faute d'argent. Quelques très rares villes mirent progressivement et tardivement sur pied un service de voirie qui ne devint pas régulier avant la fin de la première décennie du XVI^e siècle: Palencia, en 1472, chargea un individu de nettoyer la rue principale en une semaine; Burgos à la fin du XV^e siècle passa des contrats avec des habitants pour qu'ils nettoient les rues et les places aux frais de la communauté. En 1476, le Concejo de Séville discuta la proposition d'engager un éboueur à l'année à certaines conditions; en 1518, il passa un accord avec deux individus pour l'enlèvement régulier des ordures de toutes les maisons au frais des habitants tenus de s'acquitter chaque semaine d'un maravedi, réduit à une *blanca* pour ceux qui vivaient dans les *corrales* et porté à deux maravedis pour ceux qui tenaient boutiques sur les places; on ignore si cet accord a été suivi d'effet. A Ségovie, en 1493, le Concejo et la communauté se mirent d'accord pour que chaque samedi des hommes partent de la cathédrale

4. Archivo Municipal Murcia. *Libro 32*, ordonnances du 18 juillet 1310 et du 8 juillet 1329.

avec un tombereau ramasser les ordures de la ville; comme il ne suffisait pas aux besoins en 1508, il fut décidé d'acheter deux grandes bennes pour le remplacer.

L'assainissement de la ville passait aussi par l'évacuation des eaux usées qui mettaient la population en grand péril d'épidémie. Mais aucune ville n'entreprit, ni même n'envisagea, de se doter d'un véritable réseau d'égouts; celles d'origine islamique qui en avaient hérité d'un de l'époque musulmane s'efforçaient de le remettre ou de le maintenir tant bien que mal en état. C'est le cas de Cordoue et de Murcie où en 1399, le Concejo fit procéder à une réfection totale du réseau qu'il n'améliora pas si ce n'est en supprimant certaines bouches⁵. A Séville, les *husillos* s'étendaient seulement sur une partie de la ville et ne remplissaient pas parfaitement leur rôle à cause des obstructions et des destructions de conduits provoquées notamment par le passage de lourds charrois; les réparations devaient être financées par les riverains tenus aussi de déboucher les canalisations encombrées de sable et de déchets. A Ségovia, M^a Asenjo qui a poursuivi ses recherches jusqu'en 1520, n'a rencontré aucune mention d'égouts souterrains; le Concejo se préoccupait seulement de faire creuser des caniveaux à ciel ouvert sur les bascôtes pour canaliser les eaux résiduelles. En 1514, obéissant à un ordre royal, il entreprit toutefois de faire installer des conduites couvertes pour l'écoulement des eaux qui se déversaient des fontaines et répartit une forte somme pour cette coûteuse opération dont les frais furent supportés en partie par ceux qui utilisaient cette eau pour arroser leurs jardins ou teindre leurs draps.

Les autorités luttaient aussi contre la pollution des eaux potables principalement par des règlements interdisant qu'on jette des détritus et des charognes à moins d'une certaine distance des votes et des points d'eau et qu'en amont de la ville on se livre dans la rivière à des activités susceptibles de polluer les eaux comme laver la laine et le linge, rourre le lin ou tanner les cuirs. A Murcie, on pouvait laver le linge dans tous les canaux sauf celui nécessaire à la ville. Les conseils déplacèrent aussi à la périphérie des villes, des installations et des industries polluantes: tanneries, teintureries ou encore boucheries qui, par exemple, à Burgos, furent d'abord transférées du centre au *Huerto del Rey* puis, à la fin du XV^e siècle, au fond de la place du Marché où fut organisée la Grande Boucherie.

Des officiers spécialisés étaient chargés de faire appliquer les règlements de voirie et d'inspecter les rues et les canalisations. Ils sont tout particulièrement mal connus et ne font l'objet que d'une mention ou au mieux de quelques lignes dans les monographies urbaines. Dans des villes comme Murcie, Almansa ou Carmona, ce n'est autre que l'*almotacen* qui, en plus de la police des marchés et des moeurs, du contrôle de la légalité des poids et des mesures, de la qualité des produits et de la loyauté des pratiques commerciales et artisanales, avait explicitement dans ses attributions la voirie. On sait que son nom vient de l'arabe *muhtasib* qui, dans l'Andalus, désignait un magistrat tout à fait original, le *señor*

5. Cartographie de ce réseau dans V. ROSSELLO VERGER et G. CANO GARCÍA: *Evolución urbana de Murcia*, Murcia, 1975, p. 60, fig. 28.

del zoco dont le rôle était plus important semble-t-il que dans le reste du monde islamique puisqu'il contrôlait en fait toute la vie économique urbaine⁶.

A Murcie, les ordonnances prises dans la première moitié du XIV^e siècle imposaient à l'*almotacen* de veiller à la propreté de la ville et au bon fonctionnement du tout à l'égout dont il devait assurer le curage des conduits et des bouches et leur réparation à la demande des habitants⁷. A Carmona sous les Rois Catholiques, il devait faire nettoyer à ses frais trois fois par an, à la Saint Michel, à la Semaine Sainte et le jour du Corpus, la place San Salvador, une fois par an, la porte de Séville et tous les deux mois, les vasques des fontaines et des lavoirs publics et laisser propres à sa sortie de charge les rues de la cité et des faubourgs. Il lui fallait obtenir des boutiquiers que chaque mercredi et chaque samedi, ils nettoient les places et les rues de la porte de Séville et de Santa María; il était aussi tenu de veiller à ce que personne ne fasse tremper des draps et encore moins des cuirs dans les vasques des fontaines.

D'officiers municipaux subalternes rémunérés par les villes par une part des amendes qu'ils infligeaient pour infractions à la législation, les *almotacenes* se transformèrent souvent en fermiers dont la charge était adjugée chaque année aux enchères publiques, c'est le cas notamment à Almansa, ou encore à Carmona où il n'en reste pas moins un office de *fieldad*⁸. À Murcie cependant le Concejo le renouvelait chaque année; il était assisté d'un *escribano* et s'adjoignait un homme qu'il ne pouvait choisir sans l'accord des *jurados* qui contrôlaient son travail et auxquels il était de plus en plus soumis, il versait annuellement au Trésor Municipal une somme forfaitaire qui fut fixée sous le premier Trastamare à 200 maravedis, au début du XV^e siècle à 250 maravedis et en 1479 à 375 maravedis.

Ailleurs, comme à Ciudad Real et probablement dans bien d'autres cités, l'*almotacen* ne s'occupait que du contrôle du marché et de la vie économique⁹.

6. Il a été magistralement étudié par P. CHALMETA: *El señor del zoco en España. Contribución al estudio de la historia del mercado*. Madrid, 1973. Cet auteur s'est aussi intéressé à son héritier dans «La figura del almotacén en los fueros y su semejanza con el zabacoque hispano-musulmán», *Revista Universidad de Madrid*, 1970, pp. 145-167. L'*almotacenazgo* fait partie de ces institutions d'origine musulmane adoptées par les Etats chrétiens dont P. GUICHARD et moi-même avons présenté un rapide état ainsi que les premiers résultats et les directions de recherches dans: «Les emprunts aux vaincus. Les conséquences de la Reconquête sur l'organisation institutionnelles des Etats castillan et aragonais au Moyen Age» dans M. BALAR (dir): *Etat et colonisation au Moyen Age et à la Renaissance*, Lyon, 1989, pp. 379-395.

7. Ordonnances publiées par J. TORRES FONTES: «Las ordenaciones al almotacén murciano de la primera mitad del siglo XIV», *Miscelánea Medieval Murciana*, Vol. X, pp. 71-131; il était aussi chargé de veiller à ce que les habitations soient construites selon les normes en vigueur.

8. A. PRETEL MARÍN: *Almansa Medieval. Una villa de señorío de Villena en los siglos XIII, XIV y XV*, Albacete, 1981, p. 154. Comme l'*almotacen* est rarement mentionné dans la documentation, l'auteur pense qu'il n'était en fonction qu'occasionnellement.

9. Pour L. GARCÍA DE VALDEAVELLANO, les attributions de cet officier ne s'étendaient pas au-delà puisqu'il définit ainsi l'*almotacen* dans *Curso de Historia de las instituciones españolas de los orígenes al final de la Edad Media*, Madrid, 4^e éd. 1975, p. 546: «de origen hispanomusulmán estaba encargado de la inspección y fiel contraste de los pesos y medidas y de la vigilancia del mercado, comerciantes y artesanos de la ciudad».

Dans certaines, nous connaissons l'existence d'autres préposés à la voirie. Ainsi à Cordoue, un «*mayordomo*» des rues était choisi par le conseil des 24 sur une liste de noms proposés par les *jurados* qui représentaient les paroissiens dont ils étaient les élus; la charge rebutait parce que son titulaire devait effectuer à ses frais le nettoyage des voies publiques¹⁰. A Loja, au moins à partir de 1492, on désigna un *fiel* chargé de la propreté de la ville; à partir de 1503, il ne restait en fonction que quatre mois sous la tutelle de deux *sobrefieles* choisis parmi les *regidores*¹¹. Qu'en est-il dans les autres villes de la Couronne de Castille? On peut simplement supposer que, notamment dans celles situées au nord du Duero dans lesquelles l'institution de l'*almotacenzgo* ne s'était pas diffusée, un *fiel* supervisait la voirie mais dans des conditions qui restent à étudier.

Les résultats pratiques de cette politique d'assainissement sont bien difficilement appréciables mais paraissent inégaux d'une localité à l'autre et dans l'ensemble relativement réduits si l'on en juge par les sempiternelles plaintes qui ne cessent pas, les rapports d'inspections et le rappel assez fréquent des ordonnances qui prouve leur inefficacité, leur insuffisance ou leur application temporaire. Les villes restent insalubres sans pour autant être des champs d'immondices. Les textes mentionnent des rues bourbeuses et fangeuses, des tas de fumier, des cloaques et dépotoirs aux portes, entre les murs d'enceinte, sur les places publiques et sur les aires de battage; on se plaint à Séville en 1450 qu'une ruelle est impraticable, en 1461, que les décharges sauvages bouchent presque les entrées de la cité, dix ans plus tard qu'elles atteignent la hauteur du chemin de ronde et on en rend responsables les esclaves noirs qui se chargeaient du transport des ordures pour gagner leur vie. On signale à Murcie, au début du XV^e siècle, l'existence d'une sur la place du marché devant les portes du couvent des Dominicains et d'une autre si proche d'un four à pain que les mauvaises odeurs chassaient les clients! Ces témoignages qui ne constituent peut-être que des cas exceptionnels particulièrement choquants, attestent de la permanence des mauvaises habitudes des habitants qui continuaient à se débarrasser de leurs ordures où bon leur semblait et reconstituaient les dépotoirs dès qu'ils étaient nettoyés. Ils montrent aussi clairement les limites du pouvoir municipal qui se montrait incapable de contraindre ses administrés à appliquer ses règlements faute d'une administration suffisante et d'une volonté affirmée de lutter contre les dérobades et qui ne débloqua jamais les moyens financiers nécessaires à un véritable assainissement que la multiplication et la répétition des dispositions légales ne remplaçaient pas.

Pour les mêmes raisons de bien être, de salubrité et d'honneur, les conseils de certaines villes amorcèrent à l'extrême fin du XV^e siècle, le pavage des grandes artères et de quelques places, oeuvre de longue haleine longtemps retardée en partie à cause de sa cherté et qui devait améliorer la circulation. A Ségovie, la décision d'entreprendre le pavage ne remonte qu'à 1489 et le travail

10. J. EDWARDS: *Christian Córdoba. The city and its region in the late Middle Ages*, Cambridge, 1984, p. 103.

11. A. MALPICA CUELLO: *El Concejo de Loja (1486-1508)*, Grenade, 1981, p. 439.

ne progressa que lentement jusqu'en 1514 date à laquelle le Concejo décida que l'on ne devrait plus employer que de petites pierres disposées sur une couche de sable. L'ordre d'empierreer les entrées de la ville et des rues fut donné à Valladolid en 1497 et à peu près au même moment à Salamanque par le prince don Juan; chaque habitant devait pavé sur toute l'étendue de la façade de sa maison jusqu'au milieu de la rue et la ville se chargeait de faire le travail sur place San Martin. En 1503, à Astorga, on mit à exécution un projet d'empierreage sur une grande partie du flanc nordoriental de la ville. En Andalousie, les premières initiatives avaient été le fait d'individus désireux d'attacher leur nom à une entreprise de bien public; ainsi, en 1418, à Seville, une riche veuve légua une partie de sa fortune pour *solar et quadrillar* plusieurs rues de la ville dans laquelle jusqu'aux dernières décennies du siècle, seules quelques voies furent empierrees avec des graviers et des gravats. C'est alors que les autorités envisagèrent de contraindre les riverains à pavé et à entretenir la chaussée et firent construire de nouveaux fours pour cuire les briques. A. Collantes estime qu'au début du XVI^e siècle, les rues principales étaient pavées et qu'en 1525, le tiers du réseau des rues l'était mais en matériaux peu aptes à résister à un trafic intense puisqu'il s'agissait le plus souvent de briques disposées en arêtes de poisson entre des lits de pierre et réunies par du sable sec ou du mortier dans des endroits passants. Pour veiller à l'entretien des rues pavées, le Concejo institua un *veedor* qui devait les inspecter régulièrement et faire réparer les dégâts par les proches voisins. En 1523 commença le dallage de quelques voies de Cordoue qui suivait celui de Baeza en galets disposés en arêtes de poisson. Burgos semble s'être préoccupée plus tôt du problème probablement parce que capitale commerciale de la Castille elle disposait de plus de moyens et se souciait davantage de sa renommée à l'étranger. A la fin du XV^e siècle, on y dénombre plusieurs rues et places empierrees selon différents systèmes depuis les cailloux enfoncés dans la terre battue jusqu'aux dalles de pierre unies par du mortier; les autorités protégaient les points sensibles de ces réalisations qu'étaient les ponts en interdisant aux charrettes munies de roues ferrées de les emprunter et confiaient les réparations et l'entretien du réseau, soit à un individu engagé par contrat, soit, comme à Séville, aux habitants de la rue qui rechignaient à s'exécuter car, à juste titre, ils ne s'estimaient pas toujours responsables des dommages.

Pour financer ces opérations longues et coûteuses, il fallait recourir à des impositions extraordinaires levées avec l'accord de la monarchie. Séville opta pour une *sisa* sur la viande, Ségovie pour une taxe de un *coronado* sur la viande, le vin et le poisson, taxe qui, concédée pour un an en 1500, était encore perçue en 1503 et à nouveau en 1514 alors qu'entre temps le Concejo avait affecté au pavage une partie du produit des amendes. A Burgos, les dirigeants choisissaient le plus souvent d'imposer des tailles forcées aux riverains mais consacraient aussi parfois une partie des recettes ordinaires à cette tâche, le tiers en 1431.

Les dirigeants légiféraient aussi pour garantir et faciliter la circulation dans les rues en éliminant les obstacles que les particuliers pouvaient y installer sous forme de porches, portiques et autres auvents dont la construction était soumise

à l'autorisation du conseil qui dans des villes d'origine musulmane comme Murcie exigeait que les habitations soient reconstruites deux *palmos* en retrait afin d'élargir les chaussées.

L'approvisionnement en eau potable d'une population concentrée sur un petit périmètre posait un problème vital qui ne semble pas préoccuper autre mesure les autorités urbaines de Castille. Faute de moyens financiers, d'intérêt ou de besoins, on ne les voit pas entreprendre de grands travaux ni de captage de sources proches ni d'adductions d'eau dont le coût aurait représenté une charge écrasante pour des trésoreries déjà obérées. Elles s'efforçaient d'assurer l'entretien de l'infrastructure existante surtout quand comme Séville et Ségovie elles en possédaient une «performante» héritée de Rome. Dans la première, il s'agit des *caños* de Carmona qui depuis Alcalá de Guadaíra conduisaient l'eau à travers plusieurs kilomètres de conduits souterrains en plomb, suivis de canaux à ciel ouvert et d'un aqueduc remis en service par les Almohades jusqu'à des châteaux d'eau situés à l'intérieur des murailles d'où partait tout un réseau de canalisations; dans la seconde, il s'agit de la *puebla seca*, composé d'un canal de quinze kilomètres qui aboutissait au fameux aqueduc de 259 arches et permettait d'alimenter aussi les faubourgs. Des officiers municipaux avaient pour tâche de veiller au maintien en bon état de ces infrastructures qui ne semblent avoir été ni étendues ni ramifiées; il s'agissait à Ségovie d'un ou deux *guiadores y guarda* de l'eau qui recevaient un salaire annuel de 2500 maravedis et à Séville de deux *cañeros* qui tout au long du XV^e siècle appartenaient à la communauté mudéjare, peut-être parce que, traditionnellement, celle-ci possédait des spécialistes de l'hydraulique. L'entretien revenait fort cher et nécessitait à Ségovie la répartition de tailles entre les *pecheros* de «la villa y tierra». Dans cette ville, ce n'est que sous les Rois Catholiques en 1485, puis à plusieurs reprises dans la première décennie du XVI^e siècle, que le Concejo entreprit d'importants travaux de réfection dont les frais furent couverts au moyen d'une *sisa*. Durant la même période, en 1495 exactement, il réorganisa la distribution de l'eau que depuis on ne sait quand, des particuliers, de plus en plus nombreux parmi les membres de l'élite, acheminaient dans leurs propres demeures, ce qui provoquait des conflits avec le reste de la population qui ne trouvait plus, ou plus assez, d'eau aux fontaines publiques; le Concejo révisa les concessions dont jouissaient les institutions religieuses et les *personajes principales* et réduisit respectivement d'un tiers et de la moitié la quantité que pouvaient recevoir ces personnes privées. Mais par cette ordonnance, il reconnaissait officiellement l'existence de prises d'eau domestiques et n'empêcha pas certains, notamment parmi ses membres, d'utiliser des stratagèmes pour continuer à détourner l'eau de la *puebla seca* vers leurs puits privés, au nombre, selon M. Asenjo de vingt-cinq ou vingt-six dans la ville haute. A Séville, en 1478, trois monastères, deux églises et quatorze particuliers dont le duc de Medina Sidonia, l'*adelantado* et un *veinticuatro* avaient l'autorisation de s'approvisionner directement dans les *caños* de Carmona.

Le nombre des fontaines publiques différait grandement d'une ville à l'autre et n'était proportionnel ni à la superficie bâtie ni aux effectifs démographiques.

A Ségovie entre 1450 et 1516, M. Asenjo en a recensé douze distribuées également et harmonieusement dans la cité et les faubourgs pratiquement à raison d'une par paroisse. A Cordoue, on sait qu'il en existait sur les places de la Corredera, du Potro, de San Pablo, de Santo Catalina et de la cathédrale. A Séville, il n'y en avait que quatre dont celle du Hierro, proche de la cathédrale. Murcie dit en manquer ainsi que d'abreuvoirs. On ignore tout de leur aspect extérieur. Leur entretien ainsi que celui des conduits qui y amenaient l'eau incombait aux Concejos; celui de Burgos finançait les réfections par des impôts extraordinaires auxquels était parfois assujettie l'Eglise. Autant que la rareté des études permette d'en juger, fontaines et puits publics ne semblent pas se multiplier dans les villes de Castille au dernier siècle du Moyen Age¹². Le caractère onéreux de leur édification même quand il s'agissait de réalisations modestes rebutait les dirigeants dont certains toutefois se lancèrent dans l'entreprise: ceux de Medina del Campo obtinrent du roi en 1499 l'autorisation de lever des fonds pour édifier une fontaine sur la *plaza mayor*; leurs homologues de Murcie, quelques années auparavant, remplacèrent la vieille noria de la place du marché par un ouvrage magnifique et ostentatoire au sommet duquel ils firent graver dans la pierre les armes de la ville. Dans ce cas, comme l'a justement fait remarquer J. Heers pour d'autres cités de l'Occident médiéval: «l'intention n'était pas seulement de doter les habitants d'un approvisionnement suffisant, d'assurer une eau saine et abondante mais aussi de marquer la paysage urbain d'un signe, de monuments susceptibles de provoquer admiration et éloges»¹³. Aux environs de 1500, le ravitaillage en eau des citadins dépendait donc en partie, parfois essentiellement, des puits et des citermes privés creusés dans les *patios* dans certains desquels à Séville des *norias* élevaient l'eau du Guadalquivir et dont le contenu risquait d'être contaminé par les nombreuses fosses d'aisance et les cimetières. Les habitants recueillaient aussi les eaux de pluie et allaient puiser dans les rivières voisines où les autorités surveillaient les prises d'eau.

Parce que l'installation d'une horloge publique était aussi une oeuvre de prestige autant sinon plus qu'utilitaire, un grand nombre de villes en firent construire une presque simultanément dans la seconde moitié du XV^e siècle¹⁴. Leur existence est ainsi attestée à Murcie dans la tour de la cathédrale dès le milieu du XV^e siècle – où le Concejo l'édifia avec l'argent de la vente du fer de la bombarde «parce que d'autres villes en avaient une afin d'obtenir un moyen efficace de mesurer le temps d'irrigation»¹⁵ –, à Benavente en 1461, à Palencia

12. A titre de comparaison, on en dénombre vers 1500, 15 à Montbéliard, 6 à Belfort, 20 à Colmar et 78 à Strasbourg selon J. ROSSIAUD: *Histoire de la France urbaine*, dir. G. DUBY, t. 2, Paris, 1980, p. 572-573. Il y en avait une quinzaine à Gênes, une vingtaine à Sienne, 18 à Paris aux environs de 1400, J. HEERS: *La ville médiévale*, Paris, 1990, p. 320, 321, 324.

13. J. HEERS: *op. cit.* p. 323.

14. C. M. CIPOLLA: *Clocks and culture 1300-1700*. New-York, 1967.

15. J. TORRES FONTES: «El reloj de la catedral en 1467», *S.I. Catedral V Centenario de su consagración*. Murcie, 1966, pp. 121-130. Il existait déjà en 1460 puisqu'il représentait un des postes de dépenses de la ville. A.M.M. Compte Municipal 1459-1460, publié par M^a del Carmen MELENDRERAS

en 1469 dans la tour de l'église San Miguel, à Ciudad Real en 1492 dans celle de San Pedro¹⁶, à Ségovia en 1505 dans celle de San Martín, à Carmona aux environs de 1500. Pour rivaliser avec leurs voisines et posséder un instrument de mesure du temps jusque là contrôlé par l'Eglise, les autorités urbaines n'hésitèrent pas à investir d'importantes sommes dans la construction de ces installations compliquées et fragiles, Ségovia, par exemple y consacra 24.000 maravedis, 10% de ces recettes ordinaires. Elles engageaient aussi un homme pour entretenir les mécanismes. Ce maître-horloger était très souvent un forgeron, more à Murcie; il recevait un salaire qui variait de 500 maravedis à Carmona à 700 à Palencia, 1000 habituellement à Benavente jusqu'à 2000 à Segovia, autant qu'un *regidor*, soit l'équivalent d'une soixantaine de journées de travail d'un maître-maçon!

Bien que dans les villes ou au moins les planchers et les charpentes des toits des constructions étaient en bois, les incendies furent à redouter et que certaines comme San Sebastián en 1489 eussent été la proie des flammes, aucune n'envisagea jamais de mettre sur pied une «milice du feu» mais toutes prirent des dispositions pour prévenir les sinistres; Celles-ci furent tout particulièrement développées dans les localités où le bois constituait le matériau de base des habitations, comme les bourgades du Guipúzcoa, notamment Mondragón et San Sebastián où les autorités édictèrent de longues ordonnances destinées à prévenir et à circonscrire les incendies¹⁷. Celles-ci interdisaient le stockage des produit de combustion facile et rapide comme la paille ou le foin et l'éclairage avec des torches de paille pour circuler la nuit dans les rues; elles imposaient la protection des foyers et des fours, le revêtement des murs et des sols des cuisines d'une chape de terre, l'installation des chandelles dans des chandeliers de fer ou de métal et la possession de grands récipients: Quand le feu était déclaré, tous les habitants –sauf ceux des cinq maisons voisines qui pouvaient sauver leurs biens– devaient accourir pour l'éteindre et afin de les y contraindre, le Concejo faisait fermer toutes les portes; si on manquait d'eau, le vin et le cidre des particuliers pouvaient être requisitionnés. À Medina del Campo, le conseil décida de construire des murs coupe-feu toutes les trois ou quatre maisons et dans la ville basque de Elgoibar à la même date, on projeta de construire une enceinte qui couperait la ville en deux et servirait de pare-feu.

Certaines municipalités avaient aussi un certain souci du confort et de la sécurité de leurs administrés, c'est le cas à Murcie qui fit édifier, au plus tard au début du XV^e siècle, des bancs sur le nouveau pont et des garde-fous entre le nouvel Alcazar et les moulins.

GIMENO: «Gastos e ingresos del Concejo murciano en 1459-1460», *M.M.M.*, vol I, Murcie, 1973, pp. 141-173.

16. L. VILLEGRAS DÍAZ: *Sobre el urbanismo de Ciudad Real en la Edad Media*, Ciudad Real, 1984.

17. Elles ont été bien étudiées par B. ARIZAGA BOLUMBURU: *Urbanística medieval. Guipúzcoa*. San Sebastián, 1984. pp. 321-327.

2. L'INTERVENTION DANS LES SERVICES SOCIAUX: ENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE.

On a coutume de dire que l'élite urbaine ne se souciait nullement de l'enseignement qu'elle abandonnait à l'Eglise et qu'elle ne s'occupait guère de la culture. L'examen attentif des quelques données fragmentaires disponibles nous amène toutefois à apporter quelques nuances à ce jugement catégorique, nuances que dans l'état actuel des connaissances, il convient de ne pas généraliser¹⁸.

Certes, les municipalités ne construisaient pas d'écoles, n'engageaient aucune dépense pour l'entretien ou l'amélioration des locaux, ne se préoccupaient nullement des programmes d'enseignement et ne recrutaient pas les maîtres. Jamais à ma connaissance comme à Valence au XV^e siècle, un Concejo de la couronne de Castille ne paya une personne pour lire à haute voix tous les jours à certaines heures dans la maison municipale des ouvrages destinés à instruire les habitants. Si la classe dominante s'intéressait à l'histoire, c'est parce qu'elle servait à glorifier leur cité et le rôle qu'y jouait leur classe; les édiles sévillans engagèrent ainsi vers 1400 le poète Alfonso Álvarez de Villasandino pour qu'il compose une série de poèmes célébrant la «merveille» qu'était Séville. «A l'imitation des grandes familles, les villes se sont dotées de cet attribut indispensable à la condition noble: une histoire particulière, une généalogie où le fondateur et l'ancienneté jouent un rôle primordial»¹⁹.

Les Concejos ne retiennent toutefois jamais indifférent à l'éducation de leurs administrés, mais limitèrent pratiquement leurs interventions à la prise en charge d'une partie de la rémunération des enseignants même si, exceptionnellement, en 1411, celui de Murcie alla jusqu'à exhorter les clercs des paroisses à remplir leur mission d'enseignement de la foi chrétienne notamment auprès des enfants car «il était bien qu'ils fussent endoctrinés... et que les sacristains se chargeassent de leur enseigner le Pater Noster, l'Ave Maria, le Credo et le Salve Regina...» comme l'avait fait ceux qui avaient accompagné Vicent Ferrier²⁰.

Tous les pouvoirs municipaux en effect et ce bien avant le règne des Rois Catholiques et au même titre que certains artisans et médecins dont ils considéraient essentielle l'activité, rétribuaient le maître de l'école de grammaire que l'évêque et le chapitre se devaient d'entretenir. Ainsi, à Murcie, le Concejo nous dit en 1374: «qu'il avait toujours eu et avait l'habitude d'aider financièrement» cet individu. À Zamora, à Palencia, cette pratique semble en usage pendant tout le XV^e siècle ainsi qu'à Burgos et à Séville à partir des environs de 1400 selon J. Sánchez Herrero. Dans la petite cité de Benavente, jusqu'en 1470, un homme,

18. A ce jour, l'enseignement n'a été un peu étudié que dans deux villes, Séville et Murcie dans deux petits articles, ceux de J. SÁNCHEZ HERRERO: «Los centros de estudio y la enseñanza en Sevilla durante el siglo XV», *La ciudad Hispánica...* op. cit. t. 3, pp. 367-92 et M^a de los Llanos MARTÍNEZ CARRILLO: «Maestros de hoy y de ayer», *Homenaje a Álvaro Santamaría, Mayurga*, 22, vol. 1, Majorque, 1989, pp. 339-93.

19. A. RUCQUOI: «Des villes nobles pour le roi», *Realidades e imágenes del poder*, Valladolid, 1988, p. 210.

20. J. TORRES FONTES: *Estampas medievales*, Murcie, 1988, p. 274.

un *escribano* la plupart du temps, apprenait à écrire à ceux qui le désiraient; à cette date apparut la charge de «maître de grammaire» concédée à frère Pedro de Castroverde pour qu'il enseigne toute l'année dans le monastère Santo Domingo. A la fin du XV^e siècle, à Baeza et à Ubeda, le Concejo tenta de favoriser l'installation des maîtres en leur octroyant la franchise d'impôts. Burgos, Murcie, Séville comptaient aussi, au moins occasionnellement, un bachelier qui émargeait également au budget municipal.

Le montant de cette allocation municipale qui s'ajoutait à celle donnée par le chapitre et probablement, bien qu'en ait aucune trace documentaire, au droit d'écolage perçu sur les enfants différait sensiblement d'une localité à l'autre pour des raisons qui nous échappent faute d'avoir conservé des contrats d'embauche. Par exemple, il s'élevait en 1414, à 1000 maravedis à Séville et à 300 à Murcie, en 1470, à 3000 à Benavente et à 600 à Murcie! Dans cette dernière ville, en un siècle de 1371 à 1471, il oscilla surtout entre 500 et 300 maravedis en fonction de la conjoncture et non de l'évolution du coût de la vie, por culminer à 1000 maravedis à deux reprises en 1388 et entre 1471 et 1478 afin de retenir ou d'attirer des maîtres dont certains savaient fort bien faire monter les anchères. Il faut noter aussi que cette subvention demeura étonnamment stable pendant de longues périodes perdant ainsi progressivement de son pouvoir d'achat: à Murcie, elle plafonna à 300 maravedis de 1407 –peut-être de 1391– à 1427, à 500 de 1443 à 1458, à seville à 1000 de 1414 à 1433 au moins. A Murcie, elle se situait toujours parmi les plus faible allouées par le Concejo qui donnait davantage à des artisans et à des médecins qui, il est vrai, ne recevaient d'aide financière daucun autre organisme. Mais bien que modique, ce «salaire» était versé très irrégulièrement, incomplètement, avec retard, souvent après maintes réclamations des intéressés au moins jusqu'au milieu du XV^e siècle par un Concejo à court d'argent qui cherchait à restreindre ses dépenses²¹. Cela occasionna le départ d'un enseignant et probablement l'abandon du métier par un autre et explique en partie la relative instabilité de certains en particulier dns le dernier quart du XIV^e siècle; d'autres ne furent pourtant pas découragés comme Mateo Sánchez, Pedro González de Castroverde ou Francisco Lambert qui exerçèrent respectivement pendant vingt ans de 1463 à 1478 alors qu'à Séville, Juan Sánchez resta en charge de 1417 à 1433²².

Ces maîtres enseignaient dans l'école épiscopale installée dans des bâtiments qui appartenaient à l'Eglise dans un local propre sous la tutelle exclusive du maître d'école qui les recrutait, sur titre semble-t-il, sans que le Concejo ait à donner son avis sur leurs compétences professionnelles et leur moralité. La plupart, sinon tous, étaient clercs, mais ce qualificatif prête à confusion et pourrait simplement désigner des gens passés par l'Université dans laquelle tout étudiant était d'Eglise.

21. Mateo Sánchez ne toucha en fait son salaire que tous les trois ans et après une ou plusieurs réclamations, A.M.M. A.C.L.O. 14 janvier 1410, 3 décembre 1412, 12 décembre 1415, 5 février 1418, 26 avril 1421 et 15 février 1427.

22. Situation singulière alors que dans d'autres régions d'Europe comme par exemple les Pays bourguignons: «l'instabilité... semble pourtant constitutive du métier de maître d'école... qui se maintenait rarement au-delà d'un an». D. VIAUX: «l'école élémentaire dans les Pays bourguignons à la fin du Moyen Age (XIV^e-XV^e), *Annales de Bourgogne*, t. LIX, 1987, p. 15.

A deux reprises au début du XV^e siècle, de 1406 à 1409 puis de 1415 à 1419, deux bacheliers es-arts, Guillem Carbonell et Juan Ortiz, venus de l'extérieur et dont on ne sait s'ils étaient clercs, ouvrirent à Murcie une école de grammaire concurrente de celle de la cathédrale alors qu'à Séville des bacheliers assistaient quelquefois les maîtres, donnaient des cours particuliers et servaient de répétiteurs à des élèves qui les rétribuaient. Le Concejo murcien accorda à ces nouveaux enseignants dès leur installation une subvention. Pour chacune des deux premières années, celle-ci se montait pour le premier à environ 50% de la solde de son homologue de l'école ecclésiastique, Mateo Sánchez, solde que le Concejo, tenu de faire des économies pour payer la campagne de l'infant Ferdinand contre Grenade, décida en 1408 de partager entre les deux professeurs. En 1415, il attribua tout simplement à Juan Ortiz l'aide accordée jusqu'alors à Mateo Sánchez. Ce dernier manifesta vivement son hostilité à l'installation de ces deux maîtres et s'indigna de l'attitude des autorisés. Il n'accepta pas de partager avec un étranger qui, disait-il, ne remplissait pas effectivement sa tâche puis refusa catégoriquement de perdre sa subvention alors qu'il pensait ne pas avoir dénérité, «que son école était peuplée... de nombreux élèves fils d'*omnes buenos* de la ville». Réaction bien légitime de défense d'un monopole contre une concurrence qui le privait non seulement d'une allocation mais d'élèves et par conséquent de revenus.

M^a de los Llanos Martínez pense que ces «bacheliers tentèrent de rompre le monolithisme de l'école épiscopale au maintien duquel le Concejo contribuait» et que deux conceptions s'affrontaient: «les bacheliers apportaient quelques orientations nouvelles et plus profondes en concurrence avec l'enseignement plus classique que l'école traditionnelle offrait à l'ombre de l'Eglise». Il s'agit, incontestablement, d'une tentative renouvelée de briser le monopole de l'école épiscopale mais, à mon avis, avec le soutien du Concejo puisque celui-ci subventionnait les gradués dont il avait peut-être suscité la venue par des promesses de subventions comme il lui était arrivé de le faire pour attirer des artisans. N'ébauchait-il pas ainsi la création d'une école publique plus ouverte socialement et à l'enseignement élargi? On est, en tout cas, bien loin encore de la municipalisation de l'enseignement mise en oeuvre par bien des conseils urbains d'Europe Occidentale à l'aube de la modernité²³ et la tentative avorta bien vite devant la résistance des autorités religieuses et l'absence de politique scolaire du Concejo qui se satisfaisait plutôt d'un système qui assurait la diffusion d'un savoir minimum auprès des fils de l'aristocratie dont beaucoup «savent lire et écrire» déclare en 1393 Juan Montesinos en renonçant à la charge de *fiel* des *alcabalas* pour illétrisme²⁴.

23. Par exemple en France, comme on peut le voir dans M. ROUCHE: *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 1, Paris, 1981.

24. Les opinions divergent sur l'enseignement donné dans les écoles de grammaire. Pour M. A. LADERO QUESADA: *Historia de Sevilla. II. La ciudad medieval*, Séville, 1980, p. 199 et F. MORALES PADRÓN: *Historia de Sevilla. III. La ciudad del quinientos*, Séville, 1977, p. 285-286, celle de San Miguel à Séville était un collège où l'on apprenait «latín, gramática, artes liberales, filosofía y teología además de música». J. SÁNCHEZ HERRERO: «Los centros ... «op. cit. p. 373, incline à penser qu'il s'agissait d'une école où la seule matière enseignée était la grammaire.

À Murcie, il existait aussi (est-ce un cas unique?) des maîtres de *vezar niños* qui, à n'en pas douter, se consacraient à l'enseignement des rudiments qui n'allaient peut-être guère au delà de l'apprentissage de l'alphabet. On ignore tout de leurs qualifications professionnelles, de leur mode de recrutement, de leurs conditions de travail, des relations qu'ils entretenaient avec l'Eglise et de la date à laquelle ils apparurent dans la ville. Ils n'émargaient pas au budget municipal. Trois sont mentionnés dans la documentation, chacun à une reprise, respectivement en 1458, 1463 et 1476, mais comme l'a judicieusement souligné M^a de los Llanos Martínez: «le fait qu'ils ne soient pas documentés plus fréquemment le signifie pas forcément que leur enseignement était épisodique mais plutôt qu'ils étaient habituellement rémunérés par les parents de leurs élèves et qu'ils se retournaient vers le Concejo seulement quand ceux-ci ne s'acquittaient pas»²⁵. La municipalité répondait toujours à leurs demandes mais de façon différente: intervention auprès des parents récalcitrants, subvention directe toujours faible et inférieure à celle des autres maîtres, voire... licence commerciale accordée à l'un de leurs fils! Cette attitude démontre qu'elle considérait leurs activités comme indispensables à l'instruction des enfants de la ville.

Les autorités urbaines n'intervenaient pratiquement pas dans les niveaux supérieurs de l'enseignement et ne créèrent pas de collèges majeurs²⁶. Ainsi les six fonsés en Castille entre 1401 et 1521 le furent ni par les villes ni par les rois mais par leurs conseillers ecclésiastiques, des prélat fortunés comme Pedro González de Mendoza, cardinal d'Espagne qui fit reconnaître par le pape Sixte IV, en 1484; les statuts de fondation du collège de Santa Cruz de Valladolid qu'il avait institué dans un souci d'honneur et de gloire post-mortem et pour la rémission de ses péchés afin de soutenir les étudiants pauvres mais doués intellectuellement et de développer l'activité littéraire et l'érudition²⁷. À la fin du XV^e siècle, le chanoine Rodrigo Fernández de Santaella fonda à Séville le collège de Santa María de Jesús. Toutefois, pour concurrencer la monopolisation de la culture par les clercs, fut créé à Ségovie par Enrique IV, en 1466, un *estudio de gramática, lógica, filosofía, moral y otras ciencias* qui devait dépendre du Concejo; mais en fait jusqu'en 1520 au plus tôt, il demeura sous la tutelle de l'évêché dans les locaux duquel il était installé. L'élite dirigeante urbaine en Castille, à la différence de celle de certaines cités italiennes comme Florence, Venise, Milan, ne fonda pas d'écoles privées dans lesquelles se seraient élaborées de nouvelles formes de savoir, de nouvelles institutions culturelles et de nouvelles méthodes de recherches.

Valladolid et Salamanque hébergaient aussi des universités, institutions complètement autonomes qui ne dépendent en rien du pouvoir municipal qui avait cependant pleinement conscience qu'elles permettaient d'accroître le prestige social

25. M^a de los Llanos MARTÍNEZ CARRILLO: «Maestros ...» *op. cit.* p. 387.

26. A la différence de leurs homologues des bonnes villes de France, B. CHEVALIER: *Les bonnes villes de France*, Paris, 1982, pp. 229-233.

27. DAMASIO DE LARIO: «Le mécénat des collèges majeurs dans la formation de la bureaucratie espagnole (XIV-XVIII siècle)», *Revue Historique*, 1986, vol. 558, pp. 307-342 et F. ARRIBAS ARRANZ: «El colegio mayor de Santa Cruz de Valladolid en sus primeros años», *Revista de Santa Cruz*, n° 21, p. 5.

personnel ou collectif et le pouvoir²⁸. Les villes se plaignaient des troubles causés par les étudiants mais défendaient l'université chaque fois que c'était nécessaire et celle-ci demandait l'aide du Concejo chaque fois que les «*bollicios e escandalos*» devenaient incontrôlables mais l'affrontait quand il cherchait à s'immiscer dans ses affaires et à l'imposer en dépit de l'exemption dont elle jouissait, abus que Henri III et Jean II interdirent lors de réunions de Cortes²⁹. À Valladolid nous trouvons à l'Université deux *conservadores* qui appartenaient chacun à l'un des deux lignages qui se partageaient le pouvoir dans la ville, ils étaient choisis par le roi obligatoirement parmi les *regidores* qui de plus administraient une partie des ressources de l'institution universitaire. Plutôt que d'avoir une université, les Sévillans préféraient fonder à Salamanque des collèges et des résidences pour les étudiants de leur ville. Par ailleurs les dirigeants accordaient quelquefois des bourses d'études à des jeunes de la ville, peut-être particulièrement méritants mais en tout cas de bonne famille, pour les aider à terminer leur licence ou leur doctorat; c'est le cas par exemple à Benavente où, en 1434, un membre d'un des lignages les plus illustres, celui des Alfonso, reçut 2000 maravedis pour cet usage.

La société urbaine castillane –comme toute société– comptait dans ses rangs des défavorisés: malades, infirmes, vieillards, veuves, enfants abandonnés, miséreux qui vivaient de la charité, occasion pour les riches de sanctification, de manifestation de leur pouvoir et de justification morale. Le peu de place faite à ces pauvres dans les recherches urbaines s'il s'explique par la rareté des mentions dans les procès-verbaux des séances du Concejo et les comptes municipaux comme j'ai pu le vérifier pour Murcie, pourrait signifier que dans les villes, jusqu'à l'extrême fin du Moyen Age, la pauvreté constituait principalement un problème moral et pas encore un grave problème social pour les autorités, soit parce que les pauvres étaient relativement peu nombreux, soit parce que la charité privée et les fondations pieuses suffisaient tant bien que mal à faire face aux besoins des nécessiteux, soit les deux³⁰.

Tous les auteurs s'accordent cependant pour noter qu'au XV^e siècle, en Castille comme ailleurs, le nombre des pauvres augmenta mais dans des proportions impossibles à préciser faute de chiffres fiables et en l'absence de recherches sur les seuils de pauvreté et les catégories de pauvres³¹. Les épidémies de peste,

28. Voir à ce sujet A. RUCQUOI: «Sociétés urbaines et universités en Castille au Moyen Age», *Milieux universitaires et mentalités urbaines au Moyen Age*, Paris, 1988.

29. L'Université se trovait également mêlée aux luttes de factions à l'intérieur des villes comme l'a bien montré M. I. del VAL VALDIVIESO: «Universidad y luchas urbanas en la Castilla bajomedieval», *Mayurqa*, 22, vol. I, Majorque, 1989, pp. 213-227.

30. Les *Primeras jornadas luso-españolas de Historia medieval* consacrées à: «*A pobreza e assistencia aos pobres na Península Ibérica durante a Idade Media*», Lisbonne, 1972, n'ont pas suscité beaucoup de recherches nouvelles et l'état de la question présenté alors par J. VALDEÓN: «Problemática para un estudio de los pobres y de la pobreza en Castilla a fines de la Edad Media» est encore d'actualité. La Péninsule Ibérique est pratiquement absente des *Etudes sur l'histoire de la pauvreté*, dir. M. MOLLAT, 2t. Paris, 1974.

31. J. VALDEÓN: «Problemática...» op. cit. pp. 897-900 estime d'après des sondages que les pauvres constituaient selon les villes 10 à 20% de la population. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ les évalue à peu près à 10%, *El concejo...* op. cit. p. 56. A. COLLANTES DE TERÁN: *Seville...* op. cit. pp. 299-300 a dénombré à Séville au début du XV^e siècle, 15% de la population fiscalement pauvre,

les disettes, le trop rapide essor démographique, la restructuration de l'agriculture, les reconversions artisanales, la lenteur de la reprise économique, firent surgir de «nouveaux pauvres»: anonymes, occasionnels, «honteux», mendians qui tombaient facilement dans la délinquance et suscitaient la crainte du corps social³². Mais ils pouvaient compter sur la générosité d'autrui³³ qui se manifestait dans différentes œuvres notamment dans les legs testamentaires où ils recevaient un vêtement ou de l'argent mais, faute de séries testamentaires, il n'est pas possible de préciser si dans la pratique religieuse, le souci du salut ne l'emporta pas progressivement sur celui de la charité³⁴.

Les villes disposaient d'un réseau plus ou moins dense d'établissements hospitaliers qui étaient à la fois des hôtelleries hébergeant les pèlerins, des asiles et des hospices pour les pauvres et les vieillards et des établissements de soins³⁵. Ils se multiplièrent en Castille comme ailleurs au bas Moyen Âge, phénomène classique en temps de difficultés. Ainsi, par exemple, à Burgos, à la fin du Moyen Âge il y avait trente hôpitaux, à Séville, à la fin du XV^e, une cinquantaine dont au moins une douzaine fondée au XIV^e siècle, une trentaine à Cordoue dont huit fondés au XIV^e siècle, une douzaine à Carmona et à Jerez, dix-sept à León, vingt à Astorga, vingt-huit à Salamanque au début du XVI^e siècle mais seulement trois à Ubeda, quatre à Murcie au XV^e siècle et à Zamora en 1389³⁶. Certains étaient spécialisés dans le traitement de certaines affections comme le mal des Ardents ou la lèpre. Si pratiquement toutes les fondations antérieures au XIV^e siècle appartenaient à l'Eglise et quelques-unes à des Ordres Militaires comme à

53,2% dans la décennie 1480, augmentation qui pourrait s'expliquer en partie par la modification des critères de pauvreté.

32. Il est de même dans le reste de l'Europe, voir les bonnes études de M. MOLLAT: *Les pauvres dans la société médiévale*, Paris, 1978 et de B. GEREMEK. *La potence et la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1987. ainsi que *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, 1980.

33. Elle a été étudiée à Cordoue par C. TORRES DELGADO: «El ejercicio de la caridad en Andalucía Occidental: Córdoba, Baja Edad Media», *A pobreza...* op. cit., t. II, pp. 825-838.

34. On peut noter à titre d'exemple qu'à Valladolid les testateurs, pour des raisons symboliques, ne donnaient habituellement qu'à douze pauvres dans leurs testaments, A. RUCQUOI: «Le corps et la mort en Castille aux XIV^e et XV^e siècles», *Razo*, 2, Nice, 1981, p. 96. De plus en plus semble-t-il, les étudiants pauvres recevaient des legs ainsi et surtout que les jeunes filles à titre de dot pour qu'elles puissent se marier ou entrer dans les ordres; la reine Isabelle donna ainsi par testament un million de maravedis pour marier les filles nécessiteuses et un autre million pour que d'autres puissent entrer en religion, D. MENJOT. «Les funérailles royales à la fin du Moyen Âge», *La idea y el sentimiento de la muerte en la historia y en el arte de la Edad Media*, Santiago de Compostela, 1986, p. 135.

35. Sur le rôle et la place de l'hôpital dans la société voir G. ROSEN: *The hospital: Historical Sociology of a community Institution*, New-York, 1963.

36. Les chiffres qui ne proviennent pas des travaux cités note 3 sont fournis par J. SÁNCHEZ HJERRERO: *Las diócesis del reino de León*, León, 1978, pp. 481-507, pour Cordoue par C. TORRES DELGADO: «El ejercicio...» pp. 825-838, et pour Zamora par J. CORIANO COLINO: «El testamento como fuente de estudios sobre mentalidades (XIII-XV), M.M.M., vol. IX, Murcie, 1982, p. 202. Ces chiffres ne sont pas très fiables dans l'ensemble car ils sont repris pour la plupart d'histoires écrites à l'époque moderne.

Talavera³⁷, elles du bas Moyen Age appartenaient presque toutes à des confréries et à des laïcs; c'est le cas, par exemple, à Burgos des huit nouveaux hôpitaux qui apparaissent aux XIV^e et XV^e siècles comme celui de Santa María la Real doté par Elvira González et de celui fondé par la famille de marchand du même nom³⁸. C'est le cas aussi à Séville de l'hôpital de la Sangre, à Carmona de celui de la Caridad et de la Misericorde, à Cordoue de celui de la Caridad, à Zamora de celui de Santa María de la Victoria fondé par Francisco de Valdés en 1500. Les fondateurs, en Andalousie du moins, n'étaient pas toujours des gens très fortunés mais des personnes des catégories «moyennes» qui par le biais des dotations cherchaient à assurer leur salut. Les confréries pieuses ou charitables qui fleurirent en Castille à partir du XIV^e siècle, jouèrent un rôle croissant dans l'assistance aux pauvres surtout en administrant de nombreux hôpitaux³⁹. Mais la plupart de ces établissements dans lesquels les conditions d'hébergement restent fort mal connues étaient modestes et ne disposaient guère que de six à douze lits⁴⁰. Leurs moyens économiques étaient réduits parce que, d'une part, leurs revenus se trouvaient très affectés par les crises et que, d'autre part, le grand nombre de fondations entraînait une dispersion des aumônes. L. Martínez García a noté pour l'hôpital Santa María la Real de Burgos que si les revenus augmentaient le nombre de personnes secourues stagnait, que la confrérie accrut de 25% ses dépenses propres au détriment de l'hôpital et que dans le dernier tiers du XV^e siècle les revenus chutèrent, ce qui paralyse l'assistance hospitalière⁴¹.

Les municipalités ne pouvaient pas se désintéresser des malherbeux d'autant moins qui'ils pouvaient devenir dangereux pour l'ordre public. Elles prirent à des moments différents selon la conjoncture propre à chaque ville, des dispositions presque toujours semblables mais plus ou moins nombreuses et de nature diverse: alimentaires, disciplinaires ou charitables.

Les premières relèvent d'une politique annonciale qui avait pour but de prévenir les disettes d'abord par la protection des cultures, des récoltes, des pâturages et du bétail et, en cas de pénurie, par toute une panoplie de mesures comme la mobilisation des ressources du territoire assortie de l'interdiction de vendre à l'extérieur, l'examen des stocks avec mise en vente obligatoire sur le

37. M. J. SUÁREZ ÁLVAREZ: *La villa de Talavera y su tierra en la Edad Media (1369-1504)*, Oviedo, 1982, pp. 148-150.

38. L. MARTÍNEZ GARCÍA: *La sistencia a los pobres en Burgos en la Baja Edad Media. El hospital de Santa María la Real (1341-1500)*, Burgos, 1981, p. 32; cette étude modèle reste malheureusement unique en Castille.

39. J. SÁNCHEZ HERRERO: «Cofradías, hospitales y beneficencia en algunas diócesis del Duero, siglos XIV y XV», *Hispania*, 1974, 126, pp. 5-52. et du même: *Las diócesis... op. cit.* pp. 381-406. A Astorga, seize hôpitaux sur vingt appartenaient aux différentes confréries de la ville, sept sur les huit fondés à Burgos au bas Moyen Age.

40. Selon M. MOLLAT: *Les pauvres... op. cit.* p. 180-182, le nombre de lits par hôpital était en Castille, sauf exceptions, très inférieure à la moyenne européenne qui d'après lui oscille entre 25 et 30.

41. L. MARTÍNEZ GARCÍA: *La asistencia... op. cit.* pp. 85-127.

marché urbain au besoin par la confiscation, la taxation des produits de base comme la viande ou le poisson et enfin les achats de blé avec l'organisation de la distribution aux malheureux.

Les autorités ne pouvaient laisser n'importe qui prodiguer des soins et fabriquer des médicaments. Pour avoir le droit d'exercer, il fallait avoir satisfait à un examen qui, à Murcie, devait avoir lieu en présence du collège des *regidores* et des officiers dans une salle de l'hôtel de ville, devant un jury composé de membres de la profession et «d'autres hommes connaisseurs en la matière» qui interrogeait les candidats. En 1420, sous prétexte de supprimer les abus, Jean II décida de confier le recrutement pour chaque spécialité, médecine et chirurgie, à deux *alcaldes mayores*, mais les dirigeants, désireux de conserver leur *alcaldes mayores*, mais les dirigeants, désireux de conserver leur autonomie de recrutement, retardèrent l'application de cette mesure jusqu'aux années 1470. Les femmes ne pouvaient pratiquer que les accouchements et rien d'autre pas même les saignées. A Murcie, comme d'autres artisans, les apothicaires et les médecins avaient leurs *veedores*, les premiers depuis 1374, les seconds depuis 1394; élus par les membres de la profession, ils étaient chargés de veiller à la qualité des «drogues» fabriqués et des soins donnés; dans cette ville, afin d'assainir et de contrôler encore davantage l'exercice des professions médicales et para-médicales, une ordonnance fut à plusieurs reprises réitérée qui interdisait aux médecins de détenir et de commercialiser des médicaments que les patients devaient pouvoir se procurer auprès du pharmacien de leur choix⁴². À Valladolid, le Concejo, pour mettre fin aux «fraudes et aux tromperies» des apothicaires prétendit, sans succès, en 1498, faire inspecter toutes les boutiques des dits apothicaires et les soumettre à un examen.

Un contrôle et une surveillance accrues de la population flottante furent progressivement mis sur pied au cours du XV^e siècle et renforcés avec la multiplication inquiétante des mendinats. Ruffians, *gayoles*, *omnes mundanales* furent interdits de séjour et régulièrement expulsés des villes⁴³. La mendicité étrangère avait été interdite aux Cortes de Madrid en 1435 et les vagabonds, devenus un sujet d'inquiétude, facilement assimilés à des malfaiteurs, accusés dans les régions proches de la frontière de Grenade de renseigner les *almogávares* et les renégats, étaient refoulés des cités et les gueux condamnés à travailler par les Cortes⁴⁴. À partir de 1472, à Murcie, l'*alguazil* n'autorisait à quêter que ceux qui détenaient une licence de l'évêque! En Castille aussi «l'assistance tendait vers une économie urbaine de la charité accordant l'essentiel des ressources aux pauvres de la ville»⁴⁵.

42. Sur la médecine et les médecins à Murcie, voir J. TORRES FONTES: «Los médicos murcianos en el siglo XV», *M.M.M.*, t. I, *Murcie*, 1973, pp. 205-267.

43. A. COLLANTES DE TERÁN SÁNCHEZ: «Actitudes ante la marginación social: malhechores y rufianes en Sevilla». *III Coloquio de Historia Medieval Anadaluz*, Jaén, 1982

44. C. LÓPEZ ALONSO: «Conflictividad social y pobreza en la Edad Media según las actas de las Cortes castellano-leonesas», *Hispania*, 140. Madrid, 1978, pp. 475-567.

45. J. ROSSIAUD avait noté cette tendance pour le royaume de France dans *Histoire de la France...* op. cit. p. 536.

Collectivement, les dirigeants, comme tout un chacun, faisaient la charité à leur prochain dans la mesure des moyens budgétaires de la ville. Ils secouraient d'abord, occasionnellement, quelques individus particulièrement nécessiteux ou mieux recommandés, par des aumônes toujours très modestes –en argent ou en nature– qui se présentaient comme des aides d'urgence et ne constituaient que des palliatifs insuffisants et temporaires à la pauvreté. Les bénéficiaires, en nombre très variable, étaient à Murcie des personnes tombées dans le besoin à la suite d'une maladie, de l'âge, d'une attaque de brigands, d'un accident ou encore d'une conversion au christianisme et dont certaines avaient auparavant occupé une charge ou rendu service au Concejo qui par ces oboles leur témoignait sa gratitude⁴⁶. Les autorités murciennes contribuaient aussi au rachat des captifs et indemnisaient des blessés de guerre. Les grandes fêtes religieuses comme Noël, les anniversaires ou le décès des monarques, les victoires militaires, étaient l'occasion de distributions de nourriture; un document murcien de 1380 fait allusion «au pain de la charité» donné aux pauvres mais ne précise pas à combien, ni en quelles quantités, ni combien de fois par an. Les conseils faisaient également des offrandes tarifées aux Ordres Mendians. À Murcie, elles se composaient habituellement d'une pitance de pain, vin, viande –ou poisson– et de chandelles, complétée à Noël et aux Rameaux par un mouton et quelques maravedis versés annuellement aux frères pour leurs prédications et quelques autres pour leurs pauvres. En 1458, dans cette même ville, le Concejo décida d'envoyer chaque jeudi et chaque dimanche, un *regidor* et un *jurado* accompagnés d'un frère quêteur à tour de rôle pour les Franciscains de Santa Catalina del Monte. L'année précédente, il avait chargé un *regidor* de recueillir les aumônes pour les âmes du Purgatoire et un autre de distribuer le produit de celles-ci entre les monastères. Les autorités murciennes n'avaient pas attendu cette date pour chercher à coordonner et à concentrer la charité. Dès 1399, elles avaient décidé d'envoyer chaque année, la veille de Pâques, deux hommes par paroisse recueillir «pour l'amour de Dieu pour les pauvres honteux», des aumônes dont le montant serait réparti entre les plus nécessiteux, mais cette mesure fit long feu et ne fut jamais rappelée; par la suite, c'est un pauvre qui, en échange d'une petite rémunération, se chargeait de cette tâche. À Valladolid, le processus de centralisation des aumônes semble bien plus tardif, puisque ce n'est qu'en 1498 que la municipalité chargea une fois par semaine deux *regidores* «de demander au nom de Dieu pour les pauvres aux bubons»; le produit de la quête devait être remis par un *regidor* et le *corregidor* «aux pauvres honteux desdits bubons et autres maladies»⁴⁷.

Les pouvoirs publics soutenaient les initiatives individuelles avant de les prendre à leur compte. Ainsi, à Murcie, en 1427, au peintre Pedro López qui se porta volontaire pour «demander au nom de Dieu pour les prisonniers de la prison... afin qu'ils ne meurent pas de faim», le Concejo offrit un âne et un drap vermeil

46. Sur la charité municipale à Murcie, voir J. TORRES FONTES: «El concepto concejal murciano de limosna en el siglo XV», *A pobreza...* op. cit. pp. 839-871.

47. A. RUCQUOI: «Hospitalisation et charité à Valladolid», *Les sociétés urbaines dans la France méridionale et la Péninsule Ibérique au Moyen Age*, colloque Pau, 19888, Paris, C.N.R.S., 1991, pp. 393-408.

pour mettre sur le dos de l'animal afin qu'il puisse parcourir la ville qt qu'il soit «reconnu». En 1416, l'*escribano* Pedro Juan offrit gracieusement ses connaissances aux prisonniers pauvres qui ne pouvaient se payer les services d'un avocat; le Concejo étendit cette assistance judiciaire à toutes les «personnes misérables» et engagea un avocat auquel il versait annuellement en 1478, 3000 maravedis. Valladolid en 1498 appointait un *letrado* des pauvres et un procureur des pauvres prisonniers de la prison municipale tout comme Carmona qui allouait à celui-ci à l'aube de XVI^e siècle, 1000 maravedis.

Le personnel médical ne semble pas suffire aux besoins des populations urbaines à tel point que parfois, comme le déclare le Concejo murcien en 1416: «les patients et les malades de la ville étaient en danger» de sorte que dans un certain nombre de cités, les autorités étaient perpétuellement en quête de médecins qui veuillent bien s'établir à demeure au moindre prix et afin de les attirer et de les retenir, elles leur accordaient des subventions annuelles pour l'obtention desquelles on devine parfois une âpre concurrence et tout un jeu de surenchères. Ces subventions variaient sensiblement selon les qualifications professionnelles et l'expérience mais aussi l'urgence des besoins de la communauté comme on l'oublie trop souvent. Ainsi, quand à partir de 1420, la distinction entre médecins et chirurgiens fut officialisée par Jean II, les seconds, désormais simples praticiens, reçurent une solde toujours inférieure aux premiers qui, parce qu'ils se consacraient aussi à des études théoriques, étaient mieux considérés⁴⁸: par exemple à Burgos, en 1434, Rabi Yuda, médecin, touchait 3340 maravedis et maître Juça, chirurgien, seulement 1000. Mais en 1417, à Murcie, Martín Gutiérrez de Llerena profita de l'absence de concurrence et par un chantage à l'émigration réussit à obtenir du Concejo la promesse d'une solde annuelle astronomique de cent florins d'Aragon! Toutes les municipalités rétribuaient un nombre variable, plus élevé en temps de peste, de praticiens «dits de la ville». Par exemple, au début du XVI^e siècle, Carmona versait 3000 maravedis par an à un médecin, Séville 1600 à un médecin et chirurgien, Ségovie 15000 à un médecin et 6000 à deux chirurgiens. À Murcie, tous les médecins et chirurgiens émargeaient au budget municipal jusqu'aux années 1450: on en compte un seul en 1391, cinq en 1429, sept en 1431⁴⁹; dans la deuxième décennie du XV^e siècle, les salaires se stabilisèrent et s'uniformisèrent à 800 maravedis pour redescendre à 500 en 1431, soit l'équivalent d'un mois de salaire d'un maître du bâtiment. Il leur fallait donc se faire une clientèle pour vivre d'autant plus que les autorités ne s'acquittaient qu'irrégulièrement et parfois incomplètement de leurs promesses; mais elles leur accordaient aussi parfois des franchises supplémentaires: don d'un *solar*, paiement du loyer de leurs maisons, exemptions d'impôts et de service de garde. Les pouvoirs publics franchirent une

48. Au XIV^e siècle, la médecine se sépare de la chirurgie, la théorie de la pratique, M. Ch. POUCHELLE: *Corps et chirurgie à l'apogée du Moyen Age*, Paris, 1983.

49. C'est ce qui a fait dire, à juste titre, à M^a de los Llanos MARTÍNEZ CARRILLO: *Revolución urbana y autoridad monárquica en Murcia durante la Baja Edad Media (1395-1420)*, Murcie, 1980, p. 367: «que el Concejo se préoccupait davantage de la santé de la population que de son éducation intellectuelle qui ne concernait que les minorités dirigeantes».

étape supplémentaire dans l'assistance gratuite quand ils engagèrent un médecin pour soigner gratuitement les malades. Ceux de Murcie le firent en 1432 à la demande de certains *regidores* pour imiter de nombreuses villes de Castille et d'Aragon, mais ils choisirent un des plus mauvais chirurgiens de la ville puisqu'il était également barbier et que sa rétribution était quatre fois inférieure à celle de ses confrères.

Etant donné le déséquilibre entre les besoins en personnel médical et la faiblesse de l'offre parmi les chrétiens⁵⁰, on ne sera pas surpris de constater que les pouvoirs publics engageaient beaucoup de juifs au mépris des ordonnances prises par la monarchie notamment celle de 1409 qui interdisait l'exercice de la médecine aux membres de cette communauté; ainsi à Burgos, au XV^e siècle, tous les médecins étaient juifs, à Murcie en 1431, on en compte cinq sur sept et un probablement *converso*. Pour la même raison, on ne sera pas étonné un peu n'importe qui, à certains moments du moins, autorisant des barbiers à exercer aussi la médecine et la chirurgie, tolérant que des individus exercent sans examen préalable ou leur accordant la licence sur simple recommandation!.

Les autorités de certaines villes étendirent aussi leur politique sanitaire à la gestion des hôpitaux dont certains connaissaient de grosses difficultés et n'étaient plus adaptés aux temps nouveaux. Cette extension de compétences se fit parfois à la demande des administrateurs hospitaliers eux-mêmes comme dans le cas de l'hôpital San Salvador de Séville où les praticiens fondateurs afin de consolider et de développer l'institution, demandèrent en 1387 au Concejo qu'il le prenne sous son patronage. Celui-ci accepta et le transforma progressivement en un établissement public; il l'obligea à accueillir les malades qu'il lui envoyait et se réserva le choix de l'administrateur qu'il désigna en son sein mais en échange il le dota de ressources fixes prises sur les deniers communs et céda un emplacement pour l agrandir⁵¹. Les dirigeants de Valladolid agirent au début du XVI^e siècle dans le sens d'un contrôle du fonctionnement des hôpitaux puis d'une rationalisation et d'une unification du réseau hospitalier en décidant successivement en 1501 d'envoyer un individu visiter un jour par semaine tous les hôpitaux de la ville et vérifier l'usage qu'ils faisaient des aumônes et en 1530 de fusionner les douze hôpitaux en deux établissements.

Finalement, le données fragmentaires dont nous disposons actuellement montrent qu'au cours du XV^e siècle, les autorités urbaines adoptèrent des mesures collectives pragmatiques successives en faveur des déshérités, mesures qui dénotent un souci nouveau de leur part et révèlent que la pauvreté dépassait désormais le

50. Le pauvreté du milieu médical chrétien est général en Castille, L. GARCÍA BALLESTER: *Historia social de la medicina en la España de los siglos XIII al XVI*, pp. 15-75.

51. F. J. CLAVIJO: «El hospital de San Salvador de Sevilla en el siglo XV: un documento existente en el Archivo Municipal de Sevilla». *Actas del III Coloquio de Historia Medieval Andaluza*, Jaén, 1984, pp. 367-382. F. COLLANTES DE TERÁN CAAMANO: *Memoria histórica de los establecimientos de la Caridad de Sevilla y descripción artística de los mismos*. Séville, 1884, pp. 118-119. A Valence, par exemple, quatre hôpitaux étaient déjà soumis aux autorités municipales à la fin du XIV^e siècle. A. RUBIO VELA: *Pobreza, enfermedad y asistencia hospitalaria en la Valencia del siglo XIV*. Valencia, 1984.

cadre des initiatives charitables individuelles. Essentiellement pour des raisons d'ordre public, le secours aux pauvres devint une obligation pour le groupe dirigeant qui, au moins dans certaines villes, commença à ébaucher une politique d'assistance publique municipale qui prit vraiment corps sous les Rois Catholiques.

3. LA CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC: LA PROSTITUTION.

La prostitution avait toujours été tolérée comme un mal nécessaire pour protéger les «honnêtes femmes»⁵². Au cours du bas Moyen Age, l'attitude des dirigeants urbains à son égard se modifia, ils la considérèrent de plus en plus comme un véritable service public qu'ils institutionnalisèrent et organisèrent progressivement. Dans les modestes bourgades comme dans les grands centres, ils cherchèrent à regrouper et à confiner les professionnelles du «plus vieux métier du monde» dans un seul lupanar et leur interdirent d'exercer ailleurs y compris dans leur propre demeure. Cette politique culmina au tournant du XVI^e siècle mais l'apparition tardive des registres de délibérations municipales empêche souvent de dater avec exactitude ses débuts qui, dans la plupart des villes, ne semblent cependant guère antérieurs aux dernières années du XV^e siècle.

La plupart du temps, les autorités urbaines se contentèrent d'abord de réserver cette activité à une ou plusieurs «maisons» rassemblées dans un endroit de la ville où elle était traditionnellement exercée parfois depuis l'époque musulmane dans les villes reconquises d'Andalousie et de Murcie. Dans certaines localités comme Cordoue, Séville, Málaga et les autres cités du royaume de Grenade, l'endroit choisi se trouvait à proximité de la clientèle c'est à dire dans les quartiers centraux très fréquentés et animés tel celui du marché. Dans d'autres, au contraire, la prostitution était repoussée contre la muraille ou même reléguée dans un faubourg: c'est le cas à Palencia et à Ciudad Real depuis le milieu du XV^e siècle, à Baeza et à Valladolid à partir de l'extrême fin du XV^e siècle. Dès 1392 à Murcie, le Conseil avait délimité l'espace de prostitution entre la douane des mores et le grand canal, à proximité de la principale décharge publique, dans un faubourg très facilement inondable et particulièrement dépeuplé situé au nord-ouest à l'opposé des vents dominants comme si on voulait éviter qu'il ne pollue la cité par son odeur⁵³. A Ségoovie, en 1473, ce sont les voisins du lupanar, en particulier les habitants du

52. On ne relève guère qu'un petit ouvrage centré sur le sujet, celui de M. T. LÓPEZ BELTRÁN: *La prostitución en el reino de Granada en la época de los Reyes Católicos: el caso de Málaga (1487-1516)*, Málaga, 1985. Il faut ajouter deux articles dont le second n'est constitué que de quelques notes: J. PADILLA GONZÁLEZ, J. M. ESCOBAR CAMACHO: «La mancebía de Córdoba en la Baja Edad Media», *III Coloquio de Historia de Andalucía*, Jaén, 1982, pp. 279-291; A. L. MOLINA MOLINA: «Notas para el estudio de los grupos marginados: la prostitución en Albacete a finales de la Edad Media». *Congreso de Historia de Albacete*, 1984, vol. 2, pp. 215-22. J'ai complété les remarques cidessus par quelques notes sur le monde de la prostitution dans: «Prostitution, ruffianage et police des moeurs dans les villes de Castille au Bas Moyen Age et au début des Temps Modernes», *European cities and their people*. International Conference on Urban History. Amsterdam, 1992.

53. A.M.M.A.C.L.O. 21 décembre 1392.

quartier juif qui demandèrent son transfert hors de la ville; mais ce transfert ne fut décidé... qu'en 1498 après que le *corregidor* eut choisi l'emplacement dans un faubourg et mis encore une bonne quinzaine d'années à être réalisé! À Burgos en 1503, à Albacete en 1504, la reine ordonna aux *regidores* d'expulser les prostituées de la ville et de les installer désormais dans «le lieu le plus approprié... à l'écart du reste de la population». À Málaga, c'est le conseil qui, de sa propre autorité, transféra le bordel parce qu'il se trouvait en «un lieu malséant et pas convenable». A l'aube des Temps Modernes, la prostitution apparaissait donc de plus en plus aux yeux des pouvoirs monarchies et urbains comme un object de scandale qu'il fallait bannir du centre de la cité qui se devait d'être honorable.

Dans certaines bourgades, à la fin du XV^e siècle, cette politique de ségrégation fut poussée jusqu'à l'enfermement et le «centre érotique» de plus en plus hérmetiquement clos. Ainsi à Murcie en 1472, le Concejo fit entourer la «puterie» d'un mur de quatre *tapias* de haut percé d'aucune poterne⁵⁴. A Cordoue quand la *mancebía* s'étendit le long de la muraille, elle communiquait par la porte de la tannerie avec les rues des tanneurs et des pelletiers, le Concejo la fit condamner en 1515 comme il avait fait fermer dans la dernière décennie du siècle précédent, celle qui donnait sur la rue du Potro de sorte que ne subsistait plus que celle située à l'extrême de la rue du bordel. À Valladolid, en 1501, la fontaine qui se trouvait dans la zone de prostitution fut interdite aux habitants.

Cette politique s'accompagnait bien entendu de mesures à l'encontre de la prostitution clandestine. Elle était sévèrement réprimée par des amendes qui augmentaient en cas de récidive et frappaient également les hôteliers qui la permettaient⁵⁵, par la saisie des vêtements et jusqu'à des peines de prison et le bannissement. Les pouvoirs publics ne réussirent cependant jamais à supprimer totalement la prostitution clandestine malgré l'aide des filles qui travaillaient au bordel public et des tenanciers ou des fermiers qui l'exploitaient et qui étaient directement intéressés à éviter la concurrence de l'loyale. Les arrêtés municipaux devaient être fréquemment promulgués à nouveau, à Murcie ils le furent en 1444, 1450, 1461 et 1475. À plusieurs reprises dans de nombreuses cités, on se plaint que des ruffians entraînaient des filles de joie ou tenaient des maisons dans certaines rues. À Séville, il existait des «monastères» clandestins de «mauvaises femmes» et les dirigeants finirent par autoriser celles-ci à «travailler» mais dans un lieu excentrique entre la barbacane et la muraille. À Málaga, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la création d'une «puterie» municipale en 1514, les dirigeants eurent une attitude très permissive sous prétexte que «la ville était un port où débarquent beaucoup de marchands, de capitaines de navires et d'autres personnes honorables». Les prostituées résistaient à l'enfermement et se dérobaient à la ségrégation; elles préféraient braver les interdictions plutôt que de se soumettre aux conditions du bordel, conditions dures dans certaines villes comme Málaga à en juger par le

54. Ibid... 30 juin 1472.

55. Dans les petites localités du royaume de Grenade dans lesquelles il n'y avait pas de *mancebía*, aubergistes et hôteliers étaient autorisés à admettre des prostituées dans leurs locaux moyennant le versement d'une rente annuelle au seigneur des bordels du royaume.

grand nombre de plaintes qui parvinrent au conseil. Elles racolaient dans les rues, les tavernes et les hôtels; à Burgos, elles sollicitaient les clients aux alentours, très fréquentés, de la porte Sainte-Marie à l'extérieur de la muraille.

Des conseils municipaux s'étaient orientés très tôt, semble-t-il vers l'établissement de maisons closes municipales mais celles-ci n'apparurent dans bien des villes que sous les Rois Catholiques qui, alors que la prostitution progressait avec l'essor urbain, accordèrent aux dirigeants l'autorisation d'en construire une ou le leur ordonnèrent⁵⁶. Ainsi, à Carmona, la monarchie permit au conseil urbain qui le lui demandait en 1500 «d'édifier sur les revenus des biens communaux un enclos avec ses maisons où seraient toutes les filles publiques», mais celui-ci se contenta, semble-t-il de racheter certaines habitations et d'y apporter quelques aménagements. À Ubeda, à Baeza, à Alcalá de Guadaíra, à Palencia et probablement à Valladolid, le bordel appartenait à la ville à la fin du Moyen Age; il devint propriété municipale à Ciudad Real et à Cádiz en 1500, à Albacete en 1504, à Burgos en 1512 -en 1526 le conseil en fit construire un nouveau sous le pont à l'entrée de la barbacane⁵⁷, à Málaga en 1514. À Séville, la ville fit bâtir toute une série de «chambres» pour loger les pérégrinantes. Dans certaines cités cependant, les maisons de prostitution restèrent propriété privée, c'est le cas, notamment à Murcie et aussi à Cordoue, où elles appartenaient au chapitre et à des particuliers et où elles se multiplièrent à partir de 1498 quand les dirigeants accordèrent à tous ceux qui les sollicitaient des permis pour en construire sur la portion de murailles qui fermait le quartier réservé à condition de reconstruire et d'entretenir la dite muraille. Dans le royaume de Grenade, le roi Ferdinand, en 1486, en avait concédé le monopole à Alfonso Yáñez Fajardo –ce qui lui valut son surnom de «putero»– et sa famille le conserva jusqu'au début du XVII^e siècle.

Cette politique d'enfermement et de municipalisation de la prostitution répondait à plusieurs motivations. La première était incontestablement un souci d'ordre public. Circonscrire cette «activité maudite» permettait de la contrôler, de protéger celles qui l'exerçaient de la violence des hommes et des souteneurs, d'encadrer les jeunes. À cet effet, les autorités urbaines, précédées ou relayées par la monarchie, élaborèrent tout un arsenal de mesures coercitives dont la transgression était passible de fortes amendes et de peines d'emprisonnement: interdiction d'entrer armé la nuit au bordel, ce qui pouvait constituer aussi une mesure propre à favoriser la concurrence entre les clients, interdiction du port d'armes –et de tout ce qui pouvait être utilisé comme tel, boules de métal ou de pierre– de jour comme de nuit, aussi bien à l'intérieur de l'enceinte que dans les faubourgs. Le proxénétisme faisait l'objet d'une répression rigoureuse. Pour tenter d'extirper ce mal, les Cortes d'Ocaña en 1469 décidèrent d'infliger aux prostituées chaque fois qu'elles auraient un proxénète 100 coups de fouet en public et la saisie de tous les vêtements qu'elles porteraient

56. Dans la vallée du Rhône et dans le midi français, la municipalisation de la prostitution connaît deux temps forts, les décennies encadrant l'an 1400 et les années 1440 J. ROSSIAUD: *La prostitution médiévale*. Paris, 988. pp. 70-71.

57. H. CASADO, J. BONACHÍA: *Catálogo documental del archivo municipal de Burgos*, vol. II (1475-1515), Salamanque, 1983, docs. 1035 du 19 juin 1512.

sur elles; le souteneur s'exposait, à la première condamnation à 100 coups de fouet, à la seconde, au bannissement à vie et à la troisième à la pendaison. À Murcie, en 1475, le bannissement fut remplacé par l'amputation du pied droit et pour la prostituée, le nombre de coups de fouet fut doublé à la deuxième infraction; les filles publiques de cette ville, si elles dormaient avec un «ami» risquaient même l'exposition au pilori que l'on rétablit pour elles en 1444.

Cette opération de cantonnement des filles publiques dans a ghetto s'inscrit également dans un politique de moralisation de la vie publique et de discipline des moeurs car elle s'accompagne d'une politique de ségrégation sociale. Cette ségrégation constituait d'abord le meilleur moyen d'éviter la contagion par le mauvais exemple car «une mauvaise femme per ses habitudes et sa conversation peut faire devenir comme elle des femmes bien», déclarèrent les dirigeants murciens en 1444. Il convenait donc d'éviter qu'elles ne contaminent le reste de la société en les isolant comme les lépreux, les juifs et les mores confondus avec elles dans l'exclusion. A partir du début du XIV^e siècle au plus tard, elles devaient signaler publiquement leur condition de paria par leur vêtement afin qu'elles soient aisément repérables au premier coup d'oeil, qu'on ne les confonde pas avec les honnêtes femmes et qu'on puisse les éviter quand elles circulaient dans les rues; ces signes d'exclusion et d'infamie qui ne disparurent pas à l'aube de la modernité, rendaient honteuse la profession et en détournaient les filles qui auraient pu être tentées de l'exercer.

Le contrôle de la moralité publique finit en effet par concentrer sur le bordel public une demande sexuelle qui n'était certainement pas restreinte aux célibataires: mais il rendait aussi possible la canalisation des pulsions sexuelles masculines en interdisant, comme par exemple à Séville en 1491, aux hommes mariés d'entrer dans le «centre érotique». Les conseils se préoccupaient également parfois du salut des âmes de leurs administrés en prohibant la prostitution durant la Semaine Sainte et ne désintéressaient pas non plus totalement de la santé des corps, notamment à Málaga, où, en 1506, les ordonnances prévoient une visite médicale obligatoire pour les prostituées qui ne pourraient être admises au bordel et exercer leur activité que si elles n'étaient pas infectées de bubons. L'institutionnalisation de la prostitution s'inscrit-elle en plus dans une «stratégie politique» destinée à lutter contre l'expansion de l'homosexualité comme ce serait le cas pour Florence et d'autres cités d'Italie du Nord et du centre⁵⁸? Les données actuellement disponibles en Castilles ne permettent pas de penser que le bordel «serait l'instrument par lequel on chercherait à détourner vers les étreintes fécondes de l'hétérosexualité les jeunes tentés par Sodome». Le péché de sodomie dont le caractère abominable imposait un châtiment exemplaire, n'est mentionné qu'à trois reprises au XV^e siècle dans

58. R. C. TREXLER: «La prostitution florentine au XV^e siècle: patronage et clientèle» *Annales E.S.C.*, XXXVI, 1981, pp. 983-1015. M. S. MAZZI. «Il mondo della prostituzione nella Firenze tardo medievale», *Richerche Storiche*, XIV, 1984; du même auteur: «Un diletto luogo»: l'organizzazione della prostituzione nel tardo medioevo», *Città e servizi sociali...* op. cit. p. 471.

l'abondante documentation municipale de Murcie et n'est la cause d'aucune mesure directe concernant la prostitution⁵⁹.

La municipalisation de la prostitution avait en plus une raison économique qu'il ne faudrait pas négliger. Ainsi parquées, les prostituées n'étaient pas seulement «mieux gardées» elles n'échappaient plus à la taxation et financièrement leur activité profitait davantage aux villes⁶⁰. Quand la monarchie accordait à ces dernières le droit d'ouvrir une maison close, elle précise qu'elles encaisseraient les revenus de son exploitation. Jamais exploités en régie directe mais toujours affermés à des particuliers, les bordels rapportaient des sommes appréciables. Ainsi à Palencia à partir de 1457 et à Ubeda à la fin du siècle, le montant du bail emphytéotique s'elevait à 400 maravedis par an, ce qui constituait dans la première localité un des cens plus élevés. À Carmona, en 1501, année du premier affermage, la rente de cette maison représentait 25,5% des recettes ordinaires de la ville, soit la plus substantielle rentrée bien que la plus récente, ce qui pourrait laisser supposer que les besoins financiers de la cité avaient fortement contribué à la création du lupanar; en 1502, 19,6% des recettes provenaient de l'exploitation de cette maison, 19,7% en 1503 et l'année de la mort de Ferdinand, en 1516, seulement 10,5%, diminution sensible qui s'explique par le développement de la prostitution clandestine. On comprend mieux pourquoi le conseil de Málaga luttait pendant près de 30 ans contre le monopole seigneurial de la prostitution. À Ségovie cependant à peine 1 à 1,5% des recettes provenaient de la *mancebía*. Même, au moins dans certaines cités comme Ciudad Real tant qu'il fut privé, et dans d'autres comme Cordoue où il le resta, le lupanar rapportait aux autorités car en plus du droit que les particuliers devaient payer pour ouvrir de nouvelles «maisons», les prostituées devaient acquitter le droit de «perdrix», taxe annuelle dont on ignore l'origine et si le taux était identique pour les différences catégories de femmes qui vendaient leur corps et pour toutes les cités. On sait qu'à Cordoue, au plus tard en 1435, les filles étaient

59. Il convient toutefois de remarquer, mais ce n'est peut-être qu'une pure coïncidence, qu'en 1472 à Murcie, le Concejo ordonna d'entourer la *mancebía* d'un mur alors qu'un procès avait lieu contre un petit groupe de sodomites dans lequel était impliqué un *regidor* Juan Tallante destitué pour «ce péché qui est à Dieu une abomination» (A.M.M.M. C.M. année 1471-72, f. 223r. et 225r). Jusqu'à cette date, on n'a connaissance que d'un seul cas de sodomie celui d'Alfonso Fernández «accusé d'adultère avec un jeune homme» et emprisonné et dont le Concejo ordonna d'instruire le procès (A.M.M.M.A.C.L.O. 8 juin 1409). En 1505, les inquisiteurs appelleraient tous les habitants de la ville à dénoncer le «crime abominable de sodomie» que quelques personnes clercs ou laïcs commettaient dans l'évêché, accusation dont le Concejo s'estime offensé. A. L. MOLINA MOLINA: *La vida cotidiana... op. cit.*, p. 223-224.

60. Cette raison a été relevée pour le Languedoc par L. L. OTIS: *Prostitution in Medieval Society. The History of an urban institution in Languedoc*. University of Chicago Press, 1985 et pour les communes italiennes par A. VISCARDI: «Societ, vita, cultura» dans A. VISCARDI et G. BARNI: *L'Italia nell'eta comunale*, Turin, 1966, p. 446; ce dernier voyait dans les besoins financiers des villes l'aiguillon de la prolifération des bordels municipaux, thèse que les historiens de la prostitution en Italie n'admettent plus, notamment pour le Piémont R. COMBA: «Apetitus lidibinus cohercatur: structures démographiques, délits sexuels et contrôle des moeurs dans le Piémont du bas Moyen Age», *Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Age. Etudes sur Manosque, la Provence et le Piémont (1250-1450)*, Aix, 1987, p. 83.

tenues de payer chaque samedi un maravedi à l'*alguazil* municipal et toutes les étrangères devaient verser la même somme pour pouvoir exercer dans la ville; quand à celles qui voulaient passer la nuit hors du bordel, il leur en coûtait chaque fois un *real à verser à l'alguazil*; dans ce cas, l'intérêt financier allait à l'encontre de l'enfermement des prostituées mais la ville tirait profit de ce qu'elle ne pouvait pas interdire⁶¹. En 1476, aux Cortes de Madrigal, la monarchie prétendit uniformiser ce droit de «perdrix» à 12 maravedis par an pour les prostituées déclarées et 24 pour les clandestines, les *rumeras*; mais cette ordonnance ne semble guère avoir été respectée. A Murcie, le Concejo avait obtenu de Sanche IV le droit d'exiger de chaque femme publique une somme forfaitaire de douze deniers par mois et un droit d'entrée dans la profession de 4 maravedis, mais on n'a pas trace que ces taxes aient été réellement perçues⁶².

CONCLUSION.

Il est temps de rassembler en gerbe notre maigre moisson de données et de formuler quelques conclusions qui ne peuvent être que provisoires étant donné l'insuffisant et inégal avancement de la recherche. Dans les villes de la Castille des Trastamares, les dirigeants firent progresser inégalement les services urbains: voirie, adduction d'eau, assainissement, pavage; ils intervinrent dans les services sociaux, enseignement et assistance traditionnellement aux mains de l'Eglise et créèrent un service public: la prostitution. Leur gestion des services collectifs a plusieurs caractéristiques:

— Elle fut toujours faite au nom du «bien commun». Cet argument fondamental qui avait été développé par Marsile de Padoue en 1324 dans son fameux «Defensor Pacis» devait être établi pour le profit de chacun et de tous et la paix en était la condition première, mais les gens au pouvoir ne le distinguaient pas toujours de leurs propres intérêts ou ambitions.

— Elle fut d'abord, souvent et pendant longtemps essentiellement réglementaire⁶³. C'est à coup d'ordonnances que les Concejos tentèrent d'agir pas par des investissements⁶⁴. Les dépenses qu'ils consacraient aux services collectifs se réduisaient à une subvention à un «maître de grammaire» et à un ou plusieurs médecins, à des aumônes tarifées et à quelques frais d'entretien des voies publiques et elles étaient les premières à être différenciées quand des besoins incompréhensibles

61. M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ: «Las ordenanzas del Concejo de Córdoba (1435)», *Historia, Instituciones, Documentos*, 2, 1974.

62. Charte de Sanche IV, 18 décembre 1290. C.O.D.O.M. IV. éd. J. TORRES FONTES.

63. Une étude statistique du contenu des ordonnances municipales pourrait donner une idée des préoccupations des pouvoirs publics et de l'évolution de celles-ci.

64. Ph. WOLFF: «Pouvoirs et investissements urbains en Europe occidentale et centrale du XII^e au XVII^e siècle», *Revue Historique*, 1977, pp. 277-311, l'avait déjà remarqué sans fournir de chiffres.

surgissaient. Quand, ponctuellement, on dispose de chiffres, on constate que ces dépenses s'avéraient insignifiantes et ne dépassaient que très rarement 1% des dépenses municipales⁶⁵. Elles augmentèrent toutefois considérablement aux alentours de 1500 avec le démarrage de la politique des grands travaux: pavage, érection de fontaines et construction d'horloges.

— Elle fut limitée tout particulièrement dans les domaines de l'enseignement et de l'assistance qui ne furent pas sécularisés et de la voirie dont les services restèrent très souvent balbutiants et insuffisants. Si un certain nombre de villes avaient des fontaines, une horloge et un bordel bien peu comme Séville ou Burgos possédaient des rues dallées et entretenues, ou comme la première, Cordoue et Murcie un réseau d'égouts voire, encore comme Séville, un hôpital public, mais beaucoup disposaient aussi d'autres équipements collectifs: boucheries, halles aux grains, bains dont on ne sait pratiquement rien. A l'aube de la modernité, il semble exister de sensibles différences entre les cités de la Couronne de Castille, différences qui vont toutefois en s'estompant.

— Elle fut tardive. Même si la chronologie et le rythme diffèrent d'une ville à l'autre, il faut attendre le règne des Rois Catholiques pour constater une accélération brutale et générale de l'action des autorités civiles sur les services collectifs.

Comment expliquer ces traits de la gestion des services collectifs par l'élite dirigeante urbaine castillane? On pense d'abord aux moyens économiques des municipalités, moyens au demeurant inégaux, longtemps absorbés par le prélèvement fiscal monarchique et par les nécessités de la défense dans ce XV^e siècle troublé par des guerres extérieures et intestines jusqu'à ce que Ferdinand et Isabelle ramènent l'ordre et achèvent la Reconquête. Il faut aussi évoquer le manque de motivations, la force des habitudes, les rapports avec l'Eglise, la faiblesse réelle des pouvoirs publics, incapables d'imposer leurs décisions et l'absence de volonté politique. Ce n'est qu'avec l'appui ou sous la pression des Rois Catholiques représentés par le *corregidor* que les autorités incorporèrent effectivement de nouvelles obligations sociales à leur rôle et exaltèrent l'honneur de la ville au moment où celle-ci s'intégrait dans l'appareil de l'Etat moderne et perdait son pouvoir politique.

65. Ainsi par exemple à Vitoria en 1428, le nettoyage des fontaines et des rues représentait 0,72% des dépenses du Concejo et les aumônes 0,83%, J. R. DÍAZ DE DURANA: *Vitoria a fines de la Edad Media (1428-1476)*, Vitoria, 1984. A Murcie en 1505, le Concejo ne déboursa que le salaire du docteur en médecine, soit 4666,5 maravedis, F. NAVARRO BELMONTE: «La Hacienda concejil murciana 1501-1502», *M.M.M.*, vol XVI, Murcie, 1991.